

François Ledecq,  
Président d'Acélya – coopérative sociale agréée  
+32 486 44 39 69  
ledecq@gmail.com

Christophe Gossiaux,  
Administrateur délégué d'Age d'Or Services Bruxelles  
+32 494 61 76 05  
c.gossiaux@ekoservices-bxl.be

Monsieur Laurent Hublet,  
Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,  
En charge de l'Emploi, de l'Economie et de l'Economie numérique

*Copie à Stephan Saive,  
Conseiller Economie sociale*

Bruxelles, le 17 avril 2026

## **Objet : Menace de fermetures des entreprises sociales mandatées actives dans les titres-services – Demande de rencontre**

Monsieur le Ministre,

En tant que responsables de deux coopératives sociales mandatées pour la mise à l'emploi de bruxellois en difficulté sur le marché du travail, nous sollicitons une rencontre urgente avec votre cabinet. Cette demande vise à obtenir des clarifications formelles sur les orientations envisagées et à examiner leurs conséquences directes sur nos structures et les publics que nous accompagnons. Nous voulons aussi vous éclairer sur les spécificités de nos travailleuses, nos méthodes d'accompagnement et les conditions de travail que nous offrons.

Il nous revient que l'exclusion des aides **Ecosoc DEIES – Insertion** est envisagée dès 2027. Cette mesure, reposant sur la prise en compte d'une disposition obscure du gouvernement sortant laissée dans les tiroirs jusqu'ici, se traduirait par une exclusion administrative dans le cadre d'un appel à projet prévu pour le mois de juin 2026. Elle ne nécessiterait pas l'accord du gouvernement.

Pouvez-vous confirmer la vigilance soudaine de votre administration ? Soutenez-vous activement ce positionnement et l'application stricte de la disposition ? Sommes-nous d'ores et déjà en situation d'insécurité juridique et à la merci d'une complexité normative délibérée ?

Ce projet de rationalisation des coûts, dicté par le contexte budgétaire régional, remet directement en cause le cofinancement de notre activité et, par extension, la survie de nos structures. Nous vous l'expliquons ci-après.

### **État des lieux : treize entreprises sociales en péril**

Nous avons identifié treize entreprises sociales et démocratiques agréées par la Région, actives dans le secteur des titres-services et bénéficiant de postes DEIES – Insertion pour leurs travailleuses (4 coopératives et 9 associations dont 6 ALE et une Mission locale).

Les aides à l'emploi DEIES – Insertion et le subventionnement de l'encadrement dans le cadre du mandat (intimement liés aux aides à l'emploi), représentent une part vitale de nos ressources. Pour les structures étudiées, ce financement représente près d'un quart du budget de fonctionnement. Bien que nos réalités diffèrent en taille et en résultats financiers, le constat est sans appel : **toutes fermeront leurs portes si cette mesure est appliquée.**

L'impact social est plus massif qu'il n'y paraît. Outre l'encadrement, il faut aussi prendre en compte toutes les **travailleuses engagées sur fonds propres** dans le cadre de la pérennisation de leur contrat à l'issue de la période couverte par les financements DEIES et anciens SINE. Cela concerne près de **la moitié des aides-ménagères** sur sept structures étudiées. Par ailleurs, depuis la publication de ce rapport, le contexte de l'emploi à Bruxelles s'est considérablement dégradé, notamment au vu des mesures d'exclusion du chômage mise en œuvre au niveau fédéral. La nécessité de considérer les dispositifs d'insertion comme un investissement structurel est plus que nécessaire pour résoudre ces problématiques.

Au total, cela représente le licenciement de **735 travailleurs**, soit **569 ETP**.

### **Pourquoi nous ? Selon analyse déconnectée du terrain...**

La spending review réalisée en septembre 2024 à l'attention de la Région bruxelloise propose notre exclusion. Elle justifie cette mesure par :

- l'absence de spécificité mesurée de nos dispositifs et de nos publics par rapport au privé lucratif ;
- un risque de concurrence déloyale ;
- une dépendance aux subsides.

Nous déplorons qu'aucune consultation ni audit de terrain n'aient été menés pour vérifier ces allégations. Sans analyse d'impact ni étude des trajectoires des demandeurs d'emploi, ce rapport semble se borner à convertir des partis pris en économies présumées.

### **Nos spécificités : un modèle social adapté aux enjeux bruxellois**

Nos publics sont majoritairement composés de femmes d'origine extra-européenne, en majorité de plus de 45 ans, ne disposant pas de CESI ; il a de nombreuses cheffes de ménage. Beaucoup étaient totalement inactives avant leur engagement, sans droits au chômage ni aide du CPAS.

Nos conditions de travail prennent en compte les spécificités du public que nous employons, ce que le secteur privé traditionnel n'est pas en mesure de réaliser :

- CDI automatique et temps de travail contractuel supérieur à la moyenne sectorielle ;
- temps de formation collectif et individuel, temps de réunion, temps de déplacement entre deux clients avec maintien du salaire à 100 %, le tout dans le cadre d'heures contractuelles ;
- valorisation des droits sociaux correspondants : meilleure pension... ;
- chèques-repas et frais de déplacement remboursés à 100 % ;
- accompagnement bienveillant en cas de difficultés personnelles ou de santé...

Les accidents de la vie ne sont pas synonymes de licenciement et d'exclusion du marché du travail.

Quant au risque de concurrence déloyale, rappelons que le prix du titre-service est identique pour tous les Bruxellois.

Contrairement à une lecture théorique du marché de l'emploi, les publics que nous accompagnons ne constituent pas une main-d'œuvre immédiatement mobilisable par le secteur classique. Il s'agit majoritairement de personnes durablement éloignées de l'emploi, cumulant plusieurs freins structurels : faible niveau de qualification, âge élevé, maîtrise limitée du français ou du néerlandais, rares parcours professionnels discontinus, contraintes familiales importantes. Dans les conditions actuelles du marché du travail, ces facteurs réduisent fortement, voire annulent, leurs perspectives d'engagement dans des entreprises commerciales soumises à des exigences de rentabilité et de productivité immédiates.

En ce sens, nos structures ne se substituent pas au marché classique : elles interviennent précisément là où celui-ci ne répond pas. Nous ne captions pas une main-d'œuvre disponible pour le privé ; nous rendons employables des personnes qui, sans cet accompagnement, resteraient durablement exclues de toute activité professionnelle.

La suppression des dispositifs qui soutiennent notre action ne provoquerait donc pas un transfert vers l'emploi classique, mais bien un retour massif vers l'inactivité, la précarité, les dispositifs d'aide sociale, l'absence de revenu et l'exploitation dans l'économie parallèle.

Notre dépendance au subside n'est donc pas un dysfonctionnement mais la condition même de l'inclusion de publics durablement éloignés de l'emploi. Ce financement est, par ailleurs, bien moins important qu'il n'y paraît étant donné le nombre important d'engagements sur fonds propres et une subvention DEIES-Insertion plafonnée à 12 189,96 EUR par ETP, sans commune mesure avec les 40 226,87 EUR dédiés au DEIES-Transition.

### **Une question de priorité**

Par extrapolation, sur base des éléments comptables disponibles auprès des entreprises sociales représentant 70% des emplois concernés, l'économie en crédit d'ordonnancement est de l'ordre de 3.050.0000 EUR pour 265 ETP.

En réalité, ce ne sont pas moins de 520 ETP aides-ménagères et **683 personnes** qui sont concernées (sans tenir compte de l'encadrement et de l'administration).

On parle bien d'une économie inférieure à 6.000 EUR par an par ETP détruit, **4.466 EUR par aide-ménagère licenciée.**

Autrement dit, la Région ferait le choix de supprimer massivement de l'emploi durable pour un gain budgétaire marginal.

Si le but est d'utiliser ces moyens pour ouvrir le mandat à de nouveaux opérateurs, principalement avec des postes DEIES-transition limité à deux ans, quel est le potentiel de remise à l'emploi et de formation ? 76 ETP ?

### **D'un côté, 683 personnes dehors et de l'autre 76 ETP à engager !**

La balance est sans équivoque : plusieurs centaines de personnes exclues du marché du travail pour un potentiel limité de nouvelles mises à l'emploi à durée déterminée. Les circonstances actuelles du marché de l'emploi ne vous incite-t-elle pas à au moins préserver l'emploi d'un public massivement fragilisé sur le marché du travail ?

### **Demande de rencontre**

Nos deux coopératives sociales représentent à elles seules **45 % des emplois menacés**. Derrière les chiffres, ce sont des ouvrières impliquées et qui font confiance en leur entreprise pour les soutenir dans leurs choix de vie malgré la difficulté du travail. Ce sont aussi **332 familles** qui se donnent la possibilité de construire un avenir meilleur. Combien retrouveront un emploi rémunéré ? 20 % ? 30 % ? Dans quelles conditions de travail ?

Depuis 20 ans, nos deux entreprises sont pionnières en termes de promotion de la diversité auprès de nos 7.305 clients. C'est aussi l'image de la Région qui est mise à mal.

Nous tenons à votre disposition une analyse détaillée de nos projets, de nos publics et de l'emploi créé grâce à l'appui de la Région.

Dans l'attente de vous lire et avec l'espoir d'un échange constructif sur l'avenir de ce secteur essentiel, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour Acélya,  
François Ledecq, président

Pour EkoServices,  
Christophe Gossiaux, administrateur délégué

**Annexe : emplois concernés au 15 février 2026**

	<b>Secteur ESMI – TS 13 opérateurs</b>		<b>Acélya et Ekoservices 2 coopératives</b>	
	ETP	Personnes	ETP	Personnes
DEIES-insertion	265,64	383	148,21	206
Fonds propres, autres	254,64	300	88,91	104
Total aides-ménagères	520,28	683	237,12	310
Encadrement et administration	49,05	52	21,65	22
<b>TOTAL EMPLOI</b>	<b>569,33</b>	<b>735</b>	<b>258,77</b>	<b>332</b>
Personnes à charge (enfants, conjoint...)				382